



Demande de carte de transport scolaire

Année scolaire 2023/2024
(Établir une demande par élève)

Toute inscription après le 31 juillet 2023 se verra appliquer une participation pour inscription tardive de 25€

1^{ère} demande renouvellement

ÉLÈVE

Nom : Prénom :
 Date de naissance : [] [] [] [] [] [] Sexe : Masculin Féminin
 Point de montée :

PHOTO
Obligatoire

À remplir obligatoirement

REPRÉSENTANT LÉGAL

Père Mère Tuteur Famille d'accueil

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Commune : Code postal : [] [] [] [] []
 Téléphone : [] [] [] [] [] [] Portable 1 : [] [] [] [] [] []
 E-mail :@..... Portable 2 : [] [] [] [] [] []
 Garde alternée (remplir une seconde demande) En cochant cette case, j'accepte de recevoir des SMS en cas de perturbation sur le réseau ou d'alerte météo.

SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire : Commune :
 Préciser : école, collège, lycée, lycée professionnel, etc
 Régime : interne demi-pensionnaire ou externe

Maternelle / Primaire	Collège	Lycée
<input type="radio"/> PS <input type="radio"/> MS <input type="radio"/> GS	<input type="radio"/> CP <input type="radio"/> CE1 <input type="radio"/> CE2 <input type="radio"/> CM1 <input type="radio"/> CM2 <input type="radio"/> ULIS	<input type="radio"/> 6 ^e <input type="radio"/> 5 ^e <input type="radio"/> 4 ^e <input type="radio"/> 3 ^e <input type="radio"/> SEGPA <input type="radio"/> MLDS <input type="radio"/> ULIS <input type="radio"/> Section sportive <input type="radio"/> autre (préciser)

 2^{de} Bac Pro
 1^e CAP
 T^{ale} autres
Enseignement de spécialité/ Section professionnelle/ Section Sportive/Langue
 (à préciser obligatoirement si le choix de l'enseignement justifie le non-respect de la sectorisation scolaire)
 1 2 3

Établissement de secteur Oui Non Avez-vous obtenu une Dérogation : Oui Non
 (si oui, joindre obligatoirement une copie de l'attestation)

NB : une dérogation de l'Education Nationale ne vaut pas acceptation de la prise en charge de la gratuité du transport scolaire par la Région

Les apprentis, étudiants et élèves post-bac ont la possibilité d'accéder aux services de transports scolaires dans la limite des services et places disponibles moyennant une pré-inscription et l'acquisition d'un titre commercial auprès du service régional des mobilités

TRANSPORT DEMANDÉ

Autocar SNCF (train)
 Commune point de montée : Commune point de descente :
 Utilisez-vous un second transport en correspondance ? Oui Non
 ↳ Si oui, lequel ?

J'ai lu et j'accepte le règlement régional des transports scolaires, consultable sur lio-occitanie.fr

Signature du représentant légal :

Fait à :

Date : [] [] [] [] [] []



1 Critères de prise en charge

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée prend en charge les dépenses de transport des élèves si les conditions suivantes sont respectées :

- respect de la sectorisation des transports ;
- scolarisation à partir de la petite section, soit dès l'âge de 2 ans jusqu'au niveau du Baccalauréat ;
- l'élève doit être domicilié dans le département des Hautes-Pyrénées ;
- respect du critère de distance entre le domicile et l'établissement scolaire

Un justificatif (attestation de l'établissement, certificat de scolarité...) sera demandé pour toute inscription ne répondant pas à ces critères.

2 Participation financière due à l'inscription

catégorie d'élèves	quotient familial*	montant participation
Élèves ayant-droits (respectant la distance minimale domicile – établissements et la carte scolaire) : externes, demi-pensionnaires, internes (transport scolaire, ligne régulière et SNCF)		Gratuité
Elèves non ayant-droits (ne respectant pas la distance minimale domicile – établissements et la carte scolaire) : internes, externes et demi-pensionnaires	compris entre 0 et 900 € mensuels	120 €
	supérieur à 900 € mensuels	195 €
Elèves non ayant-droits (ne respectant pas la carte scolaire) : internes, externes et demi-pensionnaires		195 €

**Quotient Familial = Revenu fiscal de référence 2021 (imposition 2022) divisé par le nombre de parts du foyer. Le résultat obtenu est à diviser par 12. L'avis d'imposition sera à fournir.*

3 Majoration

Les demandes reçues après le 31 juillet 2023 se verront appliquer une participation pour inscription tardive de 25 €. Cette participation ne sera pas appliquée dans les cas suivants : déménagement, affectation tardive dans un établissement scolaire (justificatifs à fournir).

4 Spécificités

Les élèves hébergés dans des familles d'accueil sont exemptés de toute participation financière annuelle sur présentation d'un justificatif. (Attestation ASE).

En cas de perte ou de vol de titre de transport, les frais de duplicatas s'élèvent à 10 €.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Site internet lio-occitanie.fr
- Tel : **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel